



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

Le Conseil communal a été convoqué le mercredi 4 octobre 2023 à 20h00 en assemblée ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-George, sous la présidence de Mme Mélanie Robellaz, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Démission
3. Adoption du procès-verbal de la séance du **28 juin 2023**
4. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil
5. **Arrêté d'imposition 2024**
 - 5.1 *Préavis municipal no 04/2023*
 - 5.2 *Rapport de la commission de gestion et finances*
6. **Réfection cimetière 2024**
 - 6.1 *Préavis municipal no 05/2023*
 - 6.2 *Rapport de la commission de gestion et finances*
 - 6.3 *Rapport de la commission ad'hoc*
7. **Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034**
 - 7.1 *Préavis municipal no 06/2023*
 - 7.2 *Rapport de la commission de gestion et finances*
8. **Rapport de la commission de gestion et finances sur la visite du Patrimoine**
9. Élection d'un délégué.e et d'un suppléant.e pour le Conseil Intercommunal de Région de Nyon
10. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal
11. Propositions individuelles et divers

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à tous les conseillères et conseillers présents.

1. Appel

13 membres se sont excusés :

Mmes Fadila Benaïssa, Anita Chollet, Anette Ignell, Rose-Marie Huguenin-Virchaux, Michèle Rüfenacht, MM. Arnaud Berseth, Arthur Domenig, Grégory Domenig, Jörg Hau, David Jaquet, Lionel Moret, Valentin Piaget, Willy Zurbrügg.

1 membre ne s'est pas excusé : Pierre-André Moret

Pour le conseil de ce soir 31 membres sur 45 sont présents soit le 69% du Conseil.

Pour les votes : 30 votants Unanimité : 30 voix maj. abs. : 16 voix

Le quorum étant atteint, Mme Mélanie Robellaz, Présidente, déclare l'assemblée du Conseil communal de Saint-George ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

2. Démission

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, donne lecture de la lettre de M. David Jaquet concernant sa démission du poste de délégué au Conseil Intercommunal de Région de Nyon. C'est pourquoi une élection pour le remplacer aura lieu ce soir.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du **28 juin 2023**

Aucune correction n'étant demandée le procès-verbal est soumis au vote et accepté à la majorité absolue.

Résultat du vote :

Votants : 30 Oui : 29 non : 0 abstentions : 1

4. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil

Aucune prise de parole.

5. Arrêté d'imposition 2024

5.1 Préavis municipal no 04/2023

Monsieur Frédéric Rohrbach, Syndic, présente les salutations de la Municipalité à l'assemblée. Puis, il procède à la lecture de la conclusion du préavis no 04/2023 et son annexe, Arrêté d'imposition 2024 qui demande au conseil communal d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté, soit un taux de 69,5% pour:

- l'impôt cantonal de base sur la fortune des personnes physiques et impôt spécial dû par les étrangers pour une année.
- l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales à 69,5%.
- l'impôt sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à 69,5%.
- les autres impôts et taxes ne subissent aucun changement

5.2 Rapport de la commission de gestion et finances

M. Pascal Capon, rapporteur de la Commission de gestion et finances, donne lecture de la conclusion du rapport qui demande au Conseil Communal d'approuver le préavis no 04/2023 et son annexe – Arrêté d'imposition 2024 – tels que présentés. Dans son rapport, la Commission demande au conseil d'opter pour le principe de prudence et d'anticipation afin de pouvoir assurer le bien-être financier et de pouvoir garantir la réalisation de projets à l'avenir.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Marianne Rittey constate que le mode de perception des impôts communaux ne figure pas dans l'arrêté. Elle aimerait savoir pour quelles raisons ceux-ci ne sont pas encaissés par le canton comme c'est le cas dans la plupart des communes. Quelles sont les avantages et les inconvénients de cette pratique ?

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, explique que cette manière de procéder permettait à la commune d'avoir plus de liquidité. Il permettait un lien avec la population surtout en cas de difficultés financières du contribuable. À partir de 2024, sur décision de la Municipalité, les impôts communaux seront perçus par le canton. Ceci facilitera le travail de la boursière et permettra à la commune de se mettre en raccord avec le système OFISA.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente met le préavis no 04/2023 et son annexe – Arrêté d'imposition 2024 – au vote.

Résultat du vote :

Pour le Préavis municipal 04/2023, arrêté d'imposition 2024 et son annexe, dont le taux d'imposition est fixé à 69.5%.

Votants : 30 Oui : 30 non : 0 abstentions : 0

Le Conseil Communal de Saint-George

- vu le préavis municipal No 04/2023 et son annexe ;
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances ;
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour

a décidé à l'unanimité

- d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté.
- à 69,5% de l'impôt cantonal de base, sur la fortune des personnes physiques et impôt spécial dû par les étrangers pour une année.
- l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales à 69,5%.
- l'impôt sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à 69,5%.
- les autres impôts et taxes ne subissent aucun changement.

6. Réfection cimetière 2024

6.1 Préavis municipal no 05/2023

M. David Mignot, Municipal, donne lecture de la conclusion du préavis municipal no 05/2023, réfection cimetière 2024, qui demande au conseil :

- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux du cimetière pour le montant maximum de CHF 60'000.00 TTC.
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par les liquidités courantes
- d'autoriser la Municipalité à amortir la totalité de cet investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements et travaux futurs no 9282.930.

6.2 Rapport de la commission de gestion et finances, Préavis municipal no 05/2023

M. Michel Kocher, rapporteur de la Commission de gestion et finances, donne lecture de la conclusion du rapport concernant le Préavis municipal no 05/2023, Réfection du cimetière, qui demande au Conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté.

6.3 Rapport de la commission ad'hoc, Préavis municipal no 05/2023

Mme Floriane Mouron lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc qui demande au conseil d'approuver le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Marguerite Bouget aimerait des précisions concernant l'attribution des honoraires d'un montant de CHF 1'000.00 ainsi que le nombre de tombes qui seront enlevées. Entre autre, elle fait remarquer une erreur dans le tableau car le montant des travaux du cimetière est de CHF 61'000.00 si on inclut les CHF 1000.00 des frais d'honoraire.

M. David Mignot, Municipal en charge du dossier, explique que ces CHF 1'000.00 d'honoraires sont prévus pour les vacations et les heures supplémentaires que le Municipal consacrera aux appels d'offres, à la réalisation des plans et au suivi des travaux. Il est prévu aussi une réserve de CHF 1000.00 pour les émoluments administratifs car il faut mettre à l'enquête dans la FAO les travaux de désaffectation. Dans le tableau, dans la colonne Chapitre, à la ligne Honoraires, le montant est de CHF 2'000.00 au lieu des CHF 1'000.00 inscrits, rétablissant ainsi la somme de CHF 60'000.00 dans les colonnes Chapitre et Offre. Quant à la suppression de tombes, il y aurait une quarantaine de monuments funéraires très anciens et non entretenus qui seraient concernés. La partie désaffectée deviendra une zone engazonnée.

M. Pascal Dubos demande en quoi consiste la désaffectation des tombes anciennes qui ont plus de 35 ans.

M. David Mignot explique que l'on enlève ce qui est en surface, le monument funéraire, soit la pierre et le cadre ainsi que le gravier. On ne touche pas la couche inférieure. On met ensuite la parcelle en herbe. Cette zone de verdure restera intacte durant une longue période. A ce moment-là, lors de la mise en terre d'éventuel(le)s défunt(e)s, il y aura peut-être des surprises.

Mme Mandy Tombet aimerait un éclaircissement concernant les tombes qui seront enlevées. Les familles seront-elles contactées et pourront-elles se positionner par rapport à la désaffectation de leurs tombes ?

M. David Mignot précise qu'au bout de 30 ans les familles n'ont plus le droit de s'opposer à la désaffectation de la tombe de leurs défunts.

Mme Céline Etoupe, Municipale de ce dicastère dans la précédente législature, précise que la commune possède un registre de tous les défunts enterrés au cimetière ainsi que de l'emplacement de leurs tombes. Les familles sont averties par courrier. Si tel est leur souhait, elles ont six mois pour récupérer la pierre tombale. Une annonce paraîtra aussi dans la FAO pour information. Si la pierre tombale n'est pas réclamée elle sera mise aux encombrants.

La parole n'étant plus demandée, Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met au vote le Préavis municipal no 05/202, Réfection cimetière 2024.

Résultat du vote pour le Préavis municipal 05/2023, dans son ensemble, tel que présenté :

30 votants	oui : 30	non : 0	abstention : 0
------------	----------	---------	----------------

Le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis municipal no 05/2023 ;
- entendu le rapport de la commission ad'hoc
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances ;
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour ;

décide à l'unanimité

- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux du cimetière pour le montant maximum de CHF 60'000.00 TTC.
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par les liquidités courantes
- d'autoriser la Municipalité à amortir la totalité de cet investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements et travaux futurs no 9282.930.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 septembre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Saint-George, le 04 octobre 2023.

7. Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024 – 2034.

7.1 M. Frédéric Rohrbach, Syndic, donne lecture de la conclusion du préavis municipal no 06/2023, qui précise que le fonds régional pour une mobilité collective et innovante et son programme de mesures s'inscrivent dans la continuité du premier programme régional de réorganisation des transports publics et son fonds affecté. Ce nouveau programme a aussi vocation à répondre, à l'échelle locale, aux besoins de la population et aux enjeux de transition écologique de la mobilité. Il encourage le report modal vers des solutions de mobilité collective et accompagne les communes et les transporteurs dans la mise en place de véhicules innovants et moins polluants. Chargée de la gouvernance des transports publics dans le district de Nyon depuis 2010, la Région de Nyon souhaite poursuivre l'accompagnement des partenaires pour faire face aux enjeux à venir. Il demande au Conseil d'autoriser la Municipalité à engager le montant de CHF 96'210.00 sur 10 ans à compter de 2024 jusqu'à 2034, équivalent à CHF 90.00 x 1069 habitants au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante. Ce montant total de CHF 96'210.00 serait imputé sur un compte de réserve. Il faut prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement) avec un effet après deux années civiles (1^{er} janvier 2031).

7.2 M. Olivier Fallet, donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission de gestion et finances concernant le Préavis municipal no 06/2023, Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024 – 2034 qui demande au conseil d'approuver le dit rapport en tenant compte des recommandations susmentionnées.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Amaury Annen demande

1° des précisions concernant la contribution des communes qui ne sont pas membres de Région de Nyon. L'association a-t-elle prévu un mode de perception car ces dernières bénéficieront de ce nouveau projet de mobilité ?

M. le Syndic confirme que les communes du district, non-membres, ne paient pas de cotisation et profitent de toutes les mesures mises en place au niveau de Région de Nyon.

Rien n'est prévu concernant une éventuelle contribution de ces communes. Il est clair qu'elles profiteront de cette mobilité.

2° au cas d'un refus du Conseil, quels seraient les effets négatifs encourus ?

M. le syndic précise que la commune est concernée par le projet de ligne transversale qui relierait Saint-George au Muids ainsi que par l'augmentation des cadences. Le projet avait été refusé dans un premier temps par certaines communes objectant que le financement devait être à la charge des communes se trouvant sur le trajet. Il est important que ces deux points se réalisent.

3° Il trouve le montant consacré au marketing très élevé. Ne pourrait-il pas être revu à la baisse et être consacré tout en partie pour renforcer la mobilité douce.

Concernant le poste marketing, Région de Nyon trouve que l'information à la population est primordiale et mérite que l'on y mette la somme nécessaire.

4° A-t-on pensé aux parkings-rails ? A leur dimension et à adapter leur coût ?

M. le Syndic souligne l'importance d'avoir son mot à dire et de pouvoir transmettre les besoins et les souhaits de notre commune surtout en ce qui concerne les cadences.

Mme Zoé Frédérique Oulevey constate la durée excessive du trajet Saint-George-Nyon due essentiellement au passage dans toutes les communes au-dessus de Nyon. Celle-ci pourrait être réduite grâce au projet de ligne transversale. Il pense que la commune doit être dans les instances pilotes et accepter le préavis.

M. Olivier Fallet informe l'assemblée qu'il a eu connaissance d'un sondage au sujet de cette mobilité douce. Ce dernier n'est pas parvenu jusqu'à lui et il le regrette. C'est pourquoi il est important d'élire, au point 9, un délégué aux séances de Région de Nyon, en renfort et en soutien à notre Syndic.

Mme Mélanie Robellaz souligne l'enjeu touristique lié à notre participation à ce projet.

La parole n'étant plus demandée, Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met au vote le Préavis municipal no 06/2023, Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024 – 2034

Résultat du vote pour le Préavis municipal 06/2023, dans son ensemble, tel que présenté :

30 votants oui : 27 non : 1 abstentions : 2

Le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis municipal no 06/2023 relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 96'210.00 ;
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances ;
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

la majorité absolue

- d'autoriser la Municipalité à engager le montant de CHF 96'210.00 sur 10 ans à compter de 2024 jusqu'à 2034 équivalent à CHF 90.00 x 1069 habitants au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante.
- d'imputer le montant total de CHF 96'210.00 sur un compte de réserve.
- de prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement) avec un effet après deux années civiles (1^{er} janvier 2031).

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 5 septembre 2023, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal en date du 4 octobre 2023.

8. Rapport sur le Patrimoine par la commission de gestion et finances

Mme Zoé Frédérique Oulevey donne lecture du rapport dont voici quelques points principaux. La commission de gestion et finances, accompagnée de MM. Frédéric Rohrbach, Syndic, David Mignot, Municipal en charge des bâtiments, Alain Monney, membre de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Saint-George, de Mmes Mélanie Robellaz, Présidente du Conseil communal, et Annemarie Christen, boursière, se sont rendus, le 21 septembre 2023, au Moulin de Saint-George. Cette visite a mis en évidence les problèmes suivants :

- L'eau de la source du Moulin est impropre à la consommation. Le bâtiment sera raccordé au réseau d'eau potable de la commune. Ces travaux seront réalisés dans les meilleurs délais.
- L'alimentation de la roue montrant des signes de fatigue, il faudra envisager le changement des éléments en sapin par des éléments en mélèze.
- L'ancienne citerne à eau, trop proche du chauffage, sera supprimée. Une citerne extérieure a été installée provisoirement.
- Le chauffage à pellets, installé récemment, donne pleine satisfaction.
- Les visites mensuelles du lieu ont un franc succès. Cette année on compte déjà 500 visiteurs à ce jour.

La Commission de gestion et finances soutient cette mise en conformité rapide. Celle-ci permettra de poser une borne-hydrante près du Moulin et de ce fait d'améliorer significativement la défense incendie. Pour plus de précisions veuillez vous référer au rapport joint aux documents de la séance.

9. Élection d'un délégué et d'une suppléante pour le Conseil Intercommunal de Région de Nyon

Délégué au Conseil Intercommunal de Région de Nyon : M. Jörg Hau

Déléguée suppléante : Mme Marina Martin-Curan

10. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal

Municipalité

M. Michel Moreau rend compte de deux infos ayant trait au Service des Eaux.

La 1^{ère} concerne les implications du nouveau PDDE,

La 2^{ème} consiste à apporter de l'eau au Moulin

Le mandataire de la future AGIRE, M. Sylvain Haldimann a présenté le projet du nouveau PDDE (Plan Directeur de Distribution de l'eau..

Il reste désormais à chiffrer les différentes implications afférentes.

Ce sujet sera présenté au Conseil Communal du printemps 2024.

Monsieur Michel Moreau fait un compte-rendu sur deux projets initiés en tout début de législature. Ces projets étaient inscrits au plan d'investissement. Ils ont été mis en standby, à juste titre, par la Municipalité suite aux discussions avec les communes concernées. Celles-ci concernaient le renouvellement du PDDE en allant dans le sens de l'association intercommunale AGIRE.

1^{er} projet : La refonte de la STAP de Viri (Station de pompage de Viri)

Dans le projet initial, il était prévu 2 pompes de 400 l/mn. Le nouveau PDDE demande l'installation de 3 pompes de 500 l/mn.

2^{ème} projet : Le réservoir de la Lune

Ledit réservoir de la Lune est vétuste et insalubre. Il sera remplacé par 2 réservoirs tampons flambant neufs de 50 m3 chacun + vanne Clayton. L'emplacement qui leur sera dédié se situe dans le talus à droite et au pied de la piste des Devants.

Il faut prendre conscience que ces projets, ayant trait à la Loi sur la distribution de l'eau (LDE), relèvent de compétences cantonales exclusivement, de sorte que toute variante, par rapport à ce qui précède, sera systématiquement refusée. Le canton, l'OFCO et l'ECA a mis la commune en demeure de relancer ces deux projets sans attendre.

Quant au Moulin, la source alimentant nos locataires n'est plus satisfaisante, tant en terme de qualité qu'en terme de quantité. Elle a tendance à se tarir dans ce contexte de bouleversement climatique. Une solution temporaire de bossette + surpresseur a été trouvée et mise en œuvre. Il convient de noter qu'il est impossible d'analyser l'eau de cette source qui est totalement inaccessible. Il a été constaté qu'à son arrivée dans le système sanitaire du Moulin, elle n'est pas potable. Une nouvelle conduite ESP est prévue. Elle sera réalisée depuis le chemin de la Prairie avec une nouvelle borne hydrante (BH) pour la défense incendie du Moulin et alentours. Les coûts d'après devis s'élèveront à CHF 48'021.00, déductions faites des subventions ECA. Les instances cantonales ont validé ce projet urgent."

Mme Yolande Morand Conne demande des informations sur l'état de la tuyauterie. Y aura-t-il une érosion rapide due au débit important ?

M. Michel Moreau précise que le système de télégestion mis en place régulera le débit en fonction des tuyaux.

M. Yoann Gonthier demande pour quelle raison on est passé de deux à trois pompes ?

M. Moreau explique qu'il aurait fallu envisager la mise en place de la troisième pompe dans le futur. Cela entraînerait des frais supplémentaires puisqu'il faudrait mandater à nouveau des ingénieurs et des techniciens. Il faut trois pompes pour répondre aux demandes du PDDE.

M. Frédéric Rohrbach signale que le PDDE sera présenté et soumis à l'approbation du Conseil. A ce moment-là vous aurez toutes les précisions et toutes les réponses à vos questions.

Mme Zoé Frédérique Oulevey propose de nommer une commission ad'hoc pour étudier le projet et soulager ainsi la commission de gestion et finances.

M. Michel Moreau approuve cette proposition. Elle sera nommée lors du conseil de décembre confirme le Syndic. Elle fonctionnera dès janvier.

M. Pascal Dubos aimerait connaître le lien entre l'association AGIRE et le doublement de la capacité des pompes.

M. Michel Moreau répond que l'association AGIRE et le PDDE sont intimement liés. L'association va être tributaire des votes du Conseil communal de Saint-George ainsi que des Conseils communaux ou généraux des neuf communes en lice. La commune doit aller de l'avant pour assainir son réseau qui est à bout de souffle et désuet.

M. le Syndic précise que le but de cette association est de gérer la distribution d'eau dans tout le bassin, sur le territoire des neuf communes, allant de Saint-George jusqu'à Saubraz, Essertines et Burtigny. L'idée est d'avoir une bonne gestion de l'eau afin d'éviter les restrictions. On essaiera que tous les villages membres aient de l'eau toute l'année. Le PDDE avait déjà été fait en 2014 sans aucune avancée politique. Il a été repris dans une réunion des Syndics et des Municipaux en charge de ce dicastère. Il a été décidé d'aller de l'avant dans sa réalisation. La station de pompage de Viri est très importante. Elle permet d'alimenter le réservoir des Monts ainsi que les villages de Longirod et de Marchissy. Le préavis a été voté. Il a été suspendu pendant l'étude en cours. Plusieurs propositions vont être faites.

Pour terminer, il annonce le repas des aînés qui aura lieu le 29 novembre au foyer. Il sera préparé par la Municipalité.

Bureau du Conseil Communal

Mme Mélanie Robellaz transmet à l'assemblée les dates suivantes :

Prochaine séance du Conseil Communal : Mercredi 13 décembre

Prochaine votation : dimanche 22 octobre (1^{er} tour) 12 novembre (2^{ème} tour) Elections fédérales

Heure d'ouverture du bureau de vote : 10 à 11h à la Salle de Sociétés.

Pour excuser son absence il faut envoyer un message à bureau.conseil@saint-george.ch jusqu'à la veille du conseil ou appeler le 079/397.36.21 en cas d'un imprévu de dernière minute, évitez les SMS.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Claudia Rovelli Wasser signale les dégradations faites à la Roche du Ciel et des difficultés rencontrées par la DSG et la Commune pour l'approvisionnement en bois et l'entretien des lieux.

Pourrait-on mettre un panneau en place ou un système de surveillance comme une caméra pour la faune ?

M. le Syndic dit que la Municipalité est au courant mais elle n'a pas de solution... quand on appelle la gendarmerie elle arrive toujours trop tard. Il n'y a plus personne sur le site.... Il faut que les gens qui constatent les dégâts avertissent directement la police.

Mme Sandra Guscio signale un problème récurrent concernant le carrefour devant l'épicerie et la traversée du village. Certains véhicules bruyants roulent à une vitesse élevée. Les piétons ne se sentent plus en sécurité. La Commune pourrait-elle envisager des mesures pour diminuer la vitesse ?

M. le Syndic a reçu plusieurs signalements de citoyens à ce sujet. Une réflexion va se faire pour trouver une solution.

M. Amaury Annen rappelle, à ce sujet, que la commune n'a pas beaucoup de liberté pour le choix des mesures car c'est une route cantonale avec traversée de localité. Tout projet doit être soumis au canton qui met en avant le cadre légal, ce qui freine la mise en place d'éventuelles mesures.

Il informe la Municipalité que le banc public, situé à la Côte Viri, est envahi par de la végétation ce qui empêche les promeneurs de s'asseoir. Serait-il possible de le remettre en état ou de le déplacer ?

Le mur de grimpe est très fréquenté... Serait-il possible de mettre à disposition des grimpeurs, des WC (toilettes sèches) pour éviter de retrouver des excréments n'importe où ?

Le Syndic explique que la Municipalité a déjà pris contact avec le Club alpin suisse qui gère les lieux, leur proposant de leur mettre à disposition les toilettes publics sous le Cavalier. Ce dernier a objecté que ceux-ci sont trop éloignés. La création d'un WC sur place, moyennant une participation de leur part, a aussi été discutée mais Le Club alpin n'a pas donné suite à la proposition.

M. Annen demande à ce que ce projet soit remis au goût du jour afin que cet endroit qui appartient à la commune redevienne accueillant.

M. Yoann Gonthier demande des nouvelles du Parcours Vita.

M. le Syndic informe que le parcours est validé et doit être mis à l'enquête. Les plans doivent être réalisés par le garde-forestier et M. David Mignot. M. Quentin Meyer est en arrêt maladie. C'est pourquoi le projet a pris du retard.

Mme Marguerite Bouget propose de demander à la police de mettre en place des radars mobiles. Car les amendes parlent plus aux contrevenants que les panneaux.

M. Laurent Pasche en prend note. Il prendra contact avec la police pour savoir si c'est possible.

Mme Sandra Guscio propose l'installation de chicanes comme à Longirod.

M. le Syndic rappelle que c'est une route cantonale et que la Commune ne peut pas réaliser de telles choses sans l'aval du Canton. Une réflexion va être faite avec des propositions à l'appui.

M. Jean-Charles Terry et Mme Zoé Frédérique Oulevey font remarquer que la mise en place de chicanes n'est pas une solution optimale. Elles posent des problèmes aux vélos, aux piétons ainsi qu'aux poids lourds tels les bus ou le chasse-neige. En plus elles ne ralentissent pas les bolides tels que les motos ou les chauffards. Elles sont même dangereuses.

Mme Marianne Rittey aimerait savoir si la restriction d'eau sera bientôt levée.

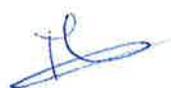
M. le Syndic répond qu'elle est toujours en vigueur. Mme Rittey demande qu'un rappel soit fait auprès de la population.

La parole n'étant plus demandée, Mme Mélanie Robellaz, Présidente, remercie les membres du Conseil pour leur investissement tout au long de la soirée et la Municipalité pour tout le travail accompli. Elle souhaite à toute l'assemblée une agréable fin de soirée et un bon retour dans leur famille.

La séance est levée à 21 heures 40.

Bureau du Conseil communal

La Présidente



Mélanie Robellaz



La Secrétaire



Marylise Humbert

Saint-George, le 4 octobre 2023

Conseil communal du 04.10.2023